

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Numéro CAS: 77-92-9

Dénomination du produit: Citric acid - 50% Solution

Date de Révision: févr. 05, 2018 **Date d'impression:** nov. 17, 2021

Version: 1.0 **Remplace Date:** N.A.

Nom du fabricant: Thames River Chemical Corp.

Adresse: 5230 Harvester Road Burlington, ON, CA, L7L 4X4

N° de téléphone en cas d'urgence: CHEMTREC (800) 424-9300

Numéro d'information: 905-681-5353

Fax: 905-681-5377

Produit / utilisations recommandées: Réservé à un usage en laboratoire ou industriel.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosion cutanée - Catégorie 1

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Général

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver/Laver ses mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir les Premiers Soins sur la FDS).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/recipient en conformité avec les règlements locaux/nationaux/internationaux. La gestion des déchets devrait être faite en pleine conformité avec les lois nationales, régionales et locales.

Dangers physiques non classifiés par ailleurs

Pas de données disponibles.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Pas de données disponibles.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0007732-18-5	Eau	50% - 50%
0000077-92-9	Acide citrique	50% - 50%

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non touché ou sur le visage.

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède/sous la douche pour une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que des soins médicaux soient accessibles.

Ingestion

Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de données disponibles.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Pas de données disponibles.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Incendie majeur : pulvérisation d'eau, brouillard ou mousse anti-alcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Libération violents de vapeur ou éruption peut se produire lors de l'application de jet d'eau direct sur le liquide chaud. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Un incendie produira des gaz irritants et corrosifs. Peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable lors des contacts avec les métaux. Non-combustible, la substance elle-même ne brûlera pas, mais se décomposera à la chaleur et produira des vapeurs corrosives.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle. Incendie majeur : endiguer les eaux d'extinction d'incendie en vue d'une élimination ultérieure ; ne pas disperser le matériel

Mesures de protection spéciales

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et tenue de feu complète. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée en cas d'incendie UNIQUEMENT : ils sont inefficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Restez en montée et/ou en amont. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive. Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un récipient pour élimination.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Ce produit n'est pas destiné à la consommation humaine ou animale. Utiliser des systèmes pneumatiques et / ou mécaniques pour le transfert en vrac de la substance. Utiliser des filtres de ventilation et / ou de dépoussiérage pour le transfert et le stockage en vrac. Utiliser une protection respiratoire approuvée lors de la manipulation. Gardez le gros des matériaux hors des égouts. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage

Conserver dans des endroits secs et frais, à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de toute autre source de chaleur. Conserver dans les contenants d'origine. Maintenir les récipients bien fermés. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger les contenants contre les chocs ou contre tout autre dommage physique lors de l'entreposage, du transfert ou de l'utilisation. Les procédures doivent être réalisées dans une hotte, une boîte à gants ou tout autre dispositif de confinement adapté. Séparer des autres catégories de danger et conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source d'inflammation et de produits incompatibles. Prévoir un confinement secondaire pour les matériaux toxiques. Entreposer, manipuler et utiliser les matériaux corrosifs dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer sur des étagères de métal. Entrposer les contenants dans des bacs ou sur des plateaux

de plastique pour un confinement secondaire. Garder un minimum de matériel dans les zones de travail. Éviter les changements rapide de température dans les zones de stockage de liquides. Conserver à des températures supérieures à leur point de congélation/fusion respectif. Ne jamais entreposer des agents corrosifs au-dessus du niveau des yeux. Étiqueter les cabinets avec l'avertissement "MATÉRIAUX TOXIQUES" ou autre avertissement similaire.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistantes à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes fait à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Utiliser un tablier et des bottes de matériaux chimiquement imperméables tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom de la composante chimique	CANsmg	CANsppm	CANtmg	CANtppm	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)
Aucun produit chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom de la composante chimique	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TLV Basis
Aucun produit chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom de la composante chimique	ACGIH Carcinogen	ACGIH Notations
Aucun produit chimique applicable	-	-

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	N/A lb/gal
Densité	1.25
<hr/>	
Apparence	liquide incolore
Description de l'odeur	inodore
Seuil de l'odeur	N/A
pH	Approx 2.5 or lower

Point de fusion/congélation	-5.00 °C
Point d'ébullition bas	104.00 °C
Point d'ébullition élevé	N/A
Point d'éclair	ne peut pas brûler
La Pression de Vapeur	11-16 mmHg
La Densité de Vapeur	seulement de la vapeur d'eau présente
Taux d'évaporation	pas connu
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Solubilité dans l'eau	complètement soluble
Coefficient eau / huile	N/A
Viscosité	7centipoise

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de données disponibles.

Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter

pas de données disponibles

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, absorption cutanée.

Toxicité aiguë

Pas de données disponibles.

Risque d'aspiration

Pas de données disponibles.

Carcinogénicité

Pas de données disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données disponibles.

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Pas de données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Pas de données disponibles.

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Se déplace facilement dans le sol et l'eau.

Potentiel de bioaccumulation

Facilement métabolisé par toute la vie et ne peut pas bioaccumuler.

Persistance et dégradabilité

Se biodégrade rapidement en présence d'oxygène.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations Transports Canada

Numéro ONU: Non réglementé

Désignation officielle de transport: N/A

Classe de danger: N/A

Groupe d'emballage: N/A

Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis

Numéro ONU: Non réglementé

Désignation officielle de transport: N/A

Classe de danger: N/A

Groupe d'emballage: N/A

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
0007732-18-5	Eau	50% - 50%	DSL,TSCA,EU_EC_Inventory - European_EC_Inventory
0000077-92-9	Acide citrique	50% - 50%	DSL,TSCA,EU_EC_Inventory - European_EC_Inventory

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail)

Version 1.0:

Date de Révision: oct. 18, 2017

Version 1.0

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.